



**RÉDUCTION DE 15 €  
POUR L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS  
ASSOCIATIVES PONTOISES  
AVEC LE COUPON SPORT**

Cette année encore, la ville de Pont-Sainte-Maxence souhaite accompagner financièrement les familles pontoises les plus fragiles en prenant en charge une partie du coût de l'adhésion aux activités associatives pontoises qu'elles soient sportives ou culturelles. Les enfants bénéficiaires doivent être âgés de 3 à 11 ans.

**La valeur du coupon est de 15 € euros par enfant pour une seule activité.**

Pour bénéficier de l'accompagnement, les familles concernées devront fournir les éléments administratifs permettant le calcul du quotient familial dont le montant est inférieur à 13 999 euros.

Le coupon devra être présenté aux associations partenaires qui réduiront alors le coût de l'adhésion de 15 € pour le jeune concerné. En 2019, 51 enfants ont bénéficié de cette opération.

Les associations transmettront ensuite directement à la Direction de la Vie Associative Culturelle et Sportive l'ensemble des coupons afin de bénéficier du remboursement de la réduction.

**Le lancement des inscriptions aura lieu lors du forum des associations le dimanche 6 septembre 2020.**

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Direction de la vie associative, culturelle et sportive au 03 44 53 12 75 ou par mail à l'adresse suivante :  
[mairie.dvacs@pontsaintemaxence.fr](mailto:mairie.dvacs@pontsaintemaxence.fr).**